

Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe

Séminaire national 17-18 juin 2016 à Limoges

DOSSIER DE PRESSE

Fiche 2 - Le PNA en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015 : « un plan de restauration efficace »

La Loutre d'Europe bénéficie d'un Plan National d'Actions depuis 2010. La Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) a rédigé ce plan en 2009 et en a assuré l'animation sous le pilotage de la DREAL Limousin, coordinatrice (et dorénavant sous le pilotage de la DREAL ALPC).

Plusieurs raisons ont conduit le ministère en charge de l'écologie à lancer un PNA en faveur de la Loutre :

- son statut de menace dans un certain nombre de régions,
- sa position au sommet du réseau trophique, permettant à l'espèce d'être motrice dans la protection des écosystèmes aquatiques,
- son capital sympathie auprès du grand public,
- son image d'espèce emblématique des milieux préservés.
- un état des connaissances disparate,
- une forte hétérogénéité dans l'organisation des réseaux naturalistes régionaux travaillant sur l'espèce,
- une problématique grandissante liée aux impacts de la prédation de la Loutre sur les piscicultures.

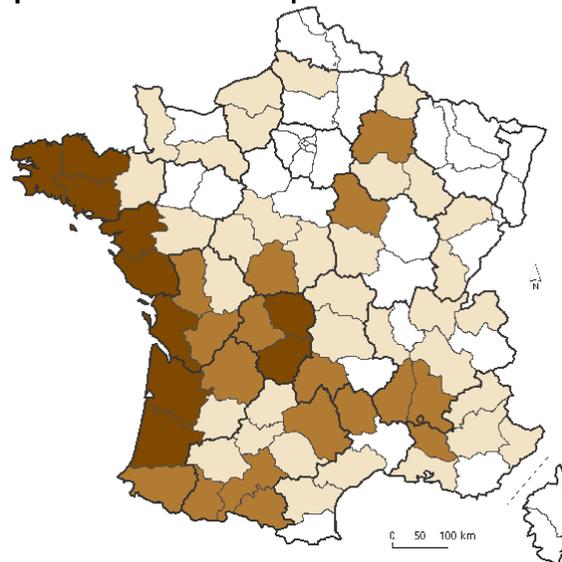
Fortement chassée pour sa fourrure et sa viande, détruite en raison de sa prédation sur les poissons et donc accusée d'être une concurrente de l'homme, la Loutre a fortement régressé au cours du XX^{ème} siècle. L'industrialisation, la croissance démographique humaine, l'agriculture intensive et le développement du réseau routier ont accéléré la disparition des populations de l'espèce. Autrefois présente dans toutes les régions de France métropolitaine (Corse exclue), la Loutre a pratiquement disparu dans notre pays, jusqu'à l'interdiction de sa chasse (en 1972) et sa protection réglementaire (à partir de 1981).

Répartition de la loutre sur la période 1900-1930



Dans les années 1980, l'espèce n'était bien représentée que dans 10 départements de la façade atlantique et du Massif central. Quelques populations clairsemées subsistaient toutefois dans 17 autres départements des Pyrénées, de Poitou-Charentes, d'Auvergne et de Rhône-Alpes. A cette période, la Loutre a complètement disparu ou est devenue très rare dans toutes les régions situées au nord d'une ligne reliant la Normandie aux Alpes du Sud.

Répartition de la loutre sur la période 1970-1980



Niveau de présence (nombre de départements)	
■ Espèce présente sur la majorité du territoire	(10)
■ Populations clairsemées	(17)
■ Individus isolés ou rares	(34)
□ Espèce absente	(35)

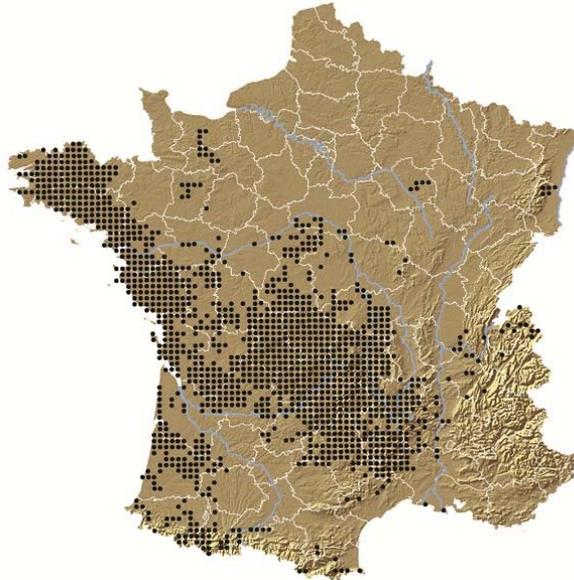
Source : Ch. Bouchardy/ SPN-IFGB-MNHN.

Son statut de protection¹, la prise de conscience de la nécessité d'améliorer la qualité des milieux, en termes de pollutions et de fragmentation de l'espace, ont permis de freiner le déclin de l'espèce et d'amorcer un mouvement de recolonisation à partir des deux derniers bastions de populations.

En 2009, à l'occasion de la rédaction du Plan National d'Actions, la recolonisation de l'aire de répartition originelle de l'espèce était déjà bien amorcée mais restait fragile. Un grand nombre de départements, notamment dans le Nord et l'Est de la France semblaient à l'écart de cette recolonisation.

1- La Loutre est inscrite à l'annexe I de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*, à l'annexe II de la *Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe* et aux annexes II et IV de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Elle est actuellement protégée au niveau national par les arrêtés du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Toute destruction d'individus ou d'habitat de reproduction ou de repos de l'espèce ne peut être autorisée que par la ministre en charge de l'écologie, après avis du Conseil National de Protection de la Nature.



Carte de la répartition de la Loutre en France réalisée dans le cadre de la rédaction du PNA Loutre à partir des données disponibles en 2009 pour la période 1999-2009. (© SFEPM et SPN-IEGB-MNHN et contributeurs)

Le PNA Loutre 2010-2015 avait ainsi pour objectifs de :

- mieux connaître la répartition de l'espèce et les menaces qui pèsent encore sur elle,
- conserver les populations existantes, en réduisant la mortalité d'origine anthropique, en protégeant et restaurant les habitats de l'espèce et en assurant la disponibilité des ressources alimentaires ;
- favoriser la recolonisation de son ancienne aire de répartition,
- consolider le réseau d'acteurs français et développer des coopérations au plan international,
- harmoniser les méthodes d'inventaires à des fins de centralisation des données,
- diffuser des outils utiles à la préservation de la Loutre auprès des décideurs, des aménageurs, des naturalistes, des usagers de l'espace, des socioprofessionnels ...
- mieux faire connaître l'espèce et la problématique de sa préservation auprès du grand public,
- améliorer la cohabitation entre l'espèce et les activités humaines, principalement l'aquaculture.

Ce plan ambitieux comprenait 31 fiches actions réparties en 3 catégories :

- Etudes : amélioration des connaissances sur l'espèce, son écologie, ses besoins, l'efficacité des systèmes de protection dans les piscicultures ;
- Protection : amélioration de la prise en compte de la Loutre dans les différentes politiques publiques, actions concrètes de protection des individus et de leurs habitats ;
- Communication : développement des supports de communication auprès des différents acteurs et du grand public, renforcement des coordinations régionales, nationales et internationales et animation du plan.

Depuis son lancement, le PNA en faveur de la Loutre d'Europe a permis de communiquer largement sur l'espèce et de mettre en place un certain nombre de protocoles et d'outils pour sa préservation.

Les principales réalisations qui peuvent être soulignées sont les suivantes :

- l'animation nationale a permis de renforcer les coordinations nationale et régionales : préparation des comités annuels de pilotage nationaux du PNA, des bilans annuels des actions au plan national, animation du groupe Loutre de la SFEPM, actions de communication nombreuses : gestion d'une liste de diffusion *Infoloutre*, d'une liste de discussion ouverte à tous, publication de l'*Echo du PNA Loutre*, réalisation d'articles, publications diverses, participation à des conférences, présentations lors de colloques, tenue de stands, expositions, projections de films, appui à la réalisation d'un nouveau documentaire sur la Loutre « *La Loutre... en toute intimité* » (éditions Songes de Moai), interventions à la télévision et à la radio... Les nombreuses rencontres (réunions, colloques, formations...) et la facilitation des échanges ont permis de développer les liens entre les acteurs concernés par la conservation de la Loutre, y compris à l'étranger.

- actualisation de l'aire de répartition de l'espèce

Le suivi de l'espèce s'est intensifié ces dernières années. Un protocole d'inventaire harmonisé a été proposé dans le cadre du PNA, les formations se sont multipliées dans les régions afin d'augmenter le nombre d'observateurs et de données récoltées... Les outils de saisie en ligne se sont développés. Les détenteurs de données sont aujourd'hui mieux identifiés et la centralisation des informations s'est améliorée. Celles-ci devraient être prochainement restituées au moyen d'une cartographie dynamique en ligne consultable par le public, les aménageurs, les services de l'État, les bureaux d'études...et gérée par la SFEPM.

- actions pour réduire la mortalité routière

L'aménagement de buses sèches ou de banquettes sous les ouvrages hydrauliques est devenu pratique courante lors de leur restauration ou de la création d'infrastructures. Depuis 2010, des actions ont été mises en place dans les régions pour évaluer la dangerosité des ponts, l'efficacité des ouvrages existants, former les aménageurs, apporter une expertise dans la construction de nouveaux passages... les associations naturalistes, les bureaux d'études accompagnent de plus en plus les porteurs de projet. Les services instructeurs de l'État sont sensibilisés à l'intérêt de ces aménagements pour l'ensemble de la faune semi-aquatique et terrestre.

- l'élaboration d'un protocole national standardisé de valorisation des loutres retrouvées mortes dans le but d'identifier les points noirs de collisions routières (en lien avec l'action ci-dessus), de réaliser des prélèvements en vue d'analyses ultérieures (génétiques des populations ou surveillance de leur état sanitaire) ; l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a été convié à la réflexion afin d'intégrer au dispositif son réseau de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage ; le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) stockera les échantillons mis à disposition de la communauté scientifique pour de futures études (les échantillons déjà collectés sont actuellement valorisés dans le cadre d'une étude sur la génétique des populations de Loutre en France). La SFEPM a encore pour objectif de pouvoir centraliser les informations sur les loutres trouvées mortes dans un module cartographique en ligne permettant d'orienter les actions de réduction des collisions routières.

- mise en place d'une animation « Loutre-pisciculture »

Le plan a tout d'abord permis de mieux faire connaître cette problématique notamment auprès des associations et des administrations. Un point des connaissances au plan international a été réalisé et un recensement des exploitations piscicoles à risque a montré qu'environ 130 piscicultures pouvaient être particulièrement concernées par cette problématique de prédation sur les 350 salmonicultures connues en France.

Un animateur « Loutre et pisciculture » a été désigné afin de sensibiliser les pisciculteurs et leur apporter une assistance technique dans la définition des moyens pour protéger leur cheptel. En accord avec la profession, lors d'une réunion nationale organisée à Limoges en 2012, Stéphane Raimond, ancien pisciculteur, a été choisi en raison de sa double compétence en matière de biologie de l'espèce et de fonctionnement d'une exploitation piscicole. Entre 2011 et 2015, il est intervenu, grâce à des fonds publics (agences de l'eau) obtenus dans le cadre de l'animation du PNA, sur plus d'une quinzaine d'exploitations en Bretagne, Normandie, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Poitou-Charentes, Auvergne, Limousin, Bourgogne et Rhône-Alpes. Cette action a permis d'ouvrir le dialogue entre les pisciculteurs et les protecteurs de la Loutre.

Beaucoup d'espoirs reposent sur le nouveau programme du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) qui pourra sans doute apporter une aide financière dans l'installation de ces structures de protection.

- développement de l'opération « Havre de Paix » pour la Loutre, par des conventions entre un propriétaire de terrain le long d'un cours d'eau, la SFEPM et une association partenaire locale : à la fois action de communication et de protection, la création d'espaces de tranquillité pour l'espèce peut être réalisée par tout propriétaire privé ou public désireux d'agir en faveur de la Loutre ; celui-ci reçoit en retour des informations sur l'espèce et peut afficher son engagement au moyen d'autocollants et de panneaux élaborés dans le cadre du PNA. Un Havre de Paix est un site géré favorablement pour la Loutre (pas d'utilisation de pesticides, préservation d'une partie de la végétation, dérangement limité...). Cette action contribue également à la préservation des milieux aquatiques. Elle permet de communiquer sur l'espèce et donne au public la possibilité de s'engager concrètement pour la protection de cette espèce. Cette opération existe déjà en Bretagne depuis plus de trente ans où elle est portée par le Groupe Mammalogique Breton ; le plan a voulu l'étendre aux autres régions et aujourd'hui une trentaine de nouveaux Havres de Paix en Normandie, Bourgogne, Pays-de-la-Loire, Limousin, Midi-Pyrénées, Centre et Auvergne viennent d'être créés.

- amélioration des connaissances sur le potentiel d'accueil de la Loutre permettant d'identifier les secteurs favorables, défavorables, les menaces et obstacles aux mouvements de l'espèce dans un objectif de prise en compte dans les politiques d'aménagement de l'espace et de restauration des milieux : cette étude basée sur une modélisation a été réalisée par le MNHN en collaboration avec l'animatrice du plan. Un article a été publié dans la revue « Terre et vie ».

Quelles perspectives pour la Loutre ?

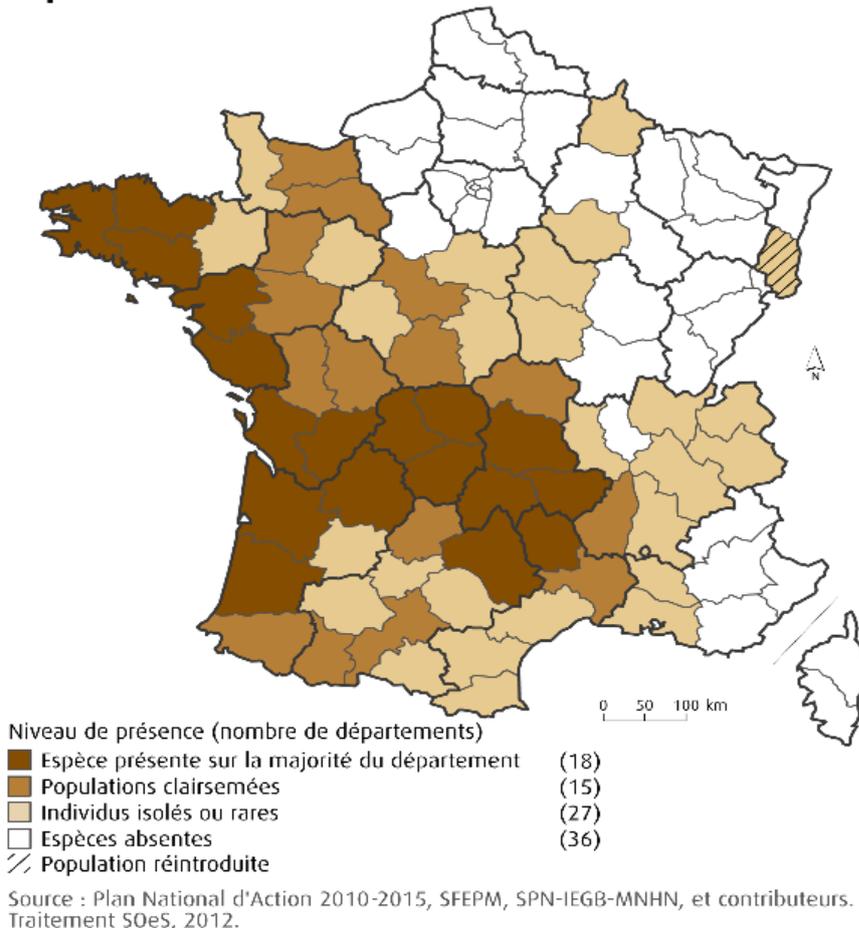
La Loutre est classée sur les listes rouges mondiale (UICN, 2008) et européenne (UICN, 2007) des mammifères menacés en tant qu'« espèce quasi menacée » (Near Threatened), c'est-à-dire proche du seuil des espèces menacées ou qui pourraient le devenir en l'absence de mesures de conservation.

Elle est désormais classée en « préoccupation mineure » (non menacée) sur la liste rouge UICN en France (2009). Cependant l'espèce est toujours considérée comme éteinte ou menacée dans un certain nombre de régions et départements français.

La situation est donc à relativiser en fonction des régions biogéographiques. Ainsi, l'état de conservation des populations est jugé comme défavorable lors du dernier rapportage Natura 2000 auprès de la Commission Européenne, en 2012, dans les régions biogéographiques alpine, méditerranéenne et continentale. Seule la région atlantique abrite des populations dont l'état de conservation est désormais jugé comme étant favorable.

<https://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation/espece/60630>

Répartition de la loutre en 2012



La durée du PNA, de 5 ans, apparaît comme insuffisante pour le rétablissement d'un état de conservation favorable sur tout le territoire métropolitain.

Le mouvement de recolonisation amorcée dans les années 80 est lent et fragile en raison des menaces qui pèsent encore sur l'espèce, de son faible taux de reproduction (1 à 2 petits par an), d'une densité faible des populations (animal individualiste et territorial, occupant des territoires étendus) et de la forte mortalité naturelle.

Des pressions subsistent

La Loutre est un mammifère d'eau douce occupant tous les types de cours d'eau, lacs, étangs, mares, marais et capable de parcourir d'importantes distances sur la terre ferme. Son territoire peut être très étendu (en moyenne 20 km de linéaire de cours d'eau, parfois jusqu'à 40 km).

Pour se maintenir, les loutres ont besoin :

- de la présence d'eau permanente, pour se nourrir, se reproduire, se nettoyer...
- de la présence d'une nourriture abondante toute l'année,
- de l'existence de composantes naturelles pour l'installation de gîtes de repos et de reproduction (terriers, cavités, réseaux racinaires notamment au niveau des ripisylves...),
- de zones de quiétude, au moins pour le repos, et surtout pour la mise-bas et l'élevage des jeunes,
- de corridors de déplacement non fragmentés et sécurisés.

La fragmentation des corridors écologiques, les fortes densités de population humaine, la circulation routière importante et la pollution des cours d'eau freinent encore le mouvement de recolonisation vers le Nord-Est.

Les **collisions routières**, en raison de la fragmentation de l'habitat (cours d'eau, berges, zones humides notamment), constituent désormais l'une des principales causes de mortalité de l'espèce. Les loutres traversent les routes lors de leurs déplacements à terre (parfois sur plusieurs kilomètres) mais aussi pour franchir un pont si la berge est interrompue et si aucun passage à pied sec ne permet de longer le cours d'eau. Elles préfèrent alors passer sur la chaussée.

La seconde menace majeure réside dans le **mauvais état écologique des écosystèmes aquatiques**. Elle a précipité le déclin de l'espèce et persiste encore aujourd'hui.

La présence de zones de tranquillité, pour le repos et la reproduction, et offrant suffisamment de nourriture sont essentielles au maintien de l'espèce.

Les **barrages** peuvent perturber le bon fonctionnement écologique des cours d'eau. Les assecs importants en aval, la perturbation des peuplements piscicoles (obstacle à la circulation des poissons, pollution sédimentaire des cours d'eau, destruction de frayères...) sont défavorables à la Loutre. Ils constituent également parfois des obstacles infranchissables, les loutres étant alors obligées de traverser des routes, augmentant encore le risque de mortalité par collisions avec des véhicules.

La **destruction des berges** (canalisation, empierrement par exemple), de la végétation rivulaire, des cavités rocheuses, réduisent la disponibilité en gîtes nécessaires pour le repos et la reproduction.

Les **polluants** divers (métaux lourds, pesticides, engrais...) peuvent affecter l'état de santé des loutres et notamment influencer sur leurs capacités à se reproduire mais leurs effets à long terme ne sont pas réellement connus. L'impact des anticoagulants est cependant attesté (raticides, en particulier utilisés dans les campagnes de lutte collective contre les campagnols, mais également par les particuliers).

La pollution a surtout un impact sur les ressources alimentaires de la Loutre. La raréfaction des proies (poissons, amphibiens, crustacés...) par destruction ou pollution des zones humides et des cours d'eau constitue de plus en plus un facteur limitant pour la survie des individus et le succès de leur reproduction.

La Loutre est sensible aux **dérangements**, surtout les femelles avec des petits (mise-bas, élevage, sevrage), mais également pour se reposer. Le choix des gîtes est influencé par la tranquillité des lieux. Les activités humaines, notamment avec le développement des loisirs de pleine nature, peuvent impacter les populations de loutres.

Certains **accidents de piégeages ou dans des engins de pêche**, sur le littoral, sont encore constatés, le plus souvent involontaires. Quelques actes de braconnage sont toutefois encore observés, malgré le statut d'espèce protégée. Cette menace n'apparaît cependant plus comme l'un des freins majeurs à la sauvegarde de l'espèce.

La Loutre est sensible à des **pathologies** connues chez les carnivores sauvages et domestiques (rage, Maladie de Carré), à la Maladie Aléoutienne du Vison, à la tuberculose. Il est nécessaire de rester vigilant par rapport à l'apparition éventuelle d'épizooties dans les populations de loutres et de pouvoir réagir à la moindre alerte.